



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>99652</b>	De <b>M. René Rouquet</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité routière	<b>Tête d'analyse</b> > radars	<b>Analyse</b> > radars embarqués. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>04/10/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'éventuelle privatisation des radars embarqués dans des voitures de police banalisées. Il est prévu que la conduite de ces véhicules soit confiée à des sociétés privées ayant fait l'objet d'un agrément préalable de l'État à partir de janvier 2017 afin de rentabiliser ces voitures-radars qui ne circulent actuellement qu'une heure par jour en moyenne et afin de réaffecter des policiers et gendarmes à des tâches plus urgentes. Pour autant cette délégation partielle d'une mission régaliennne de l'État à un opérateur privé est étonnante car elle tend à privilégier la répression par rapport à la prévention et car elle peut faire craindre une dérive financière dans la mesure où un prestataire privé pourrait être susceptible de faire du zèle pour démontrer son efficacité et obtenir plus facilement le renouvellement de son agrément. Il voudrait donc savoir quelles seront les modalités de sélection et de rémunération de ces sociétés privées.